

Version janvier 2017

FORMULAIRE 1 – Demande d’admission

**au bénéfice des dispositions du décret de la Commission communautaire française
du 17 janvier 2014 relatif à l’inclusion de la personne handicapée**

**Ce formulaire de demande d'admission (inscription) pour être inscrit
au Service PHARE est composé de 2 parties :**

PARTIE 1 - Note explicative (à garder pour vous) pages 1 à 4

PARTIE 2 - Formulaire de demande (à envoyer au Service PHARE)..... pages 5 à 10

• • •

PARTIE 1 - Note explicative (à garder pour vous)

TRES IMPORTANT :

Quand vous avez complété et signé ce FORMULAIRE 1, faites compléter le FORMULAIRE 2 par le médecin de votre choix. La réception du FORMULAIRE 2 médical par le Service PHARE est indispensable pour répondre à votre demande d’admission.

L’examen par le Service PHARE de ces **deux formulaires** permettra notamment d’évaluer si le pourcentage de handicap exigé est atteint.

ATTENTION :

- **La date d’envoi de ce FORMULAIRE 1 est très importante.** C’est seulement à partir de cette date que le Service PHARE pourra éventuellement vous accorder une intervention.
- **Pour être traitée par le Service PHARE, votre demande doit absolument être signée par la bonne personne : lire la page 6.**

La demande d’admission seule (FORMULAIRE 1 et FORMULAIRE 2 médical) suffit pour :

- demander une attestation vous permettant d’acheter plus de titres-services ;
- demander une attestation pour obtenir une réduction des frais d’inscription pour des cours de promotion sociale ou des cours à distance ou dans une académie : précisez quel type de cours vous souhaitez suivre (voir page 8).

Complétez et envoyez votre demande d'admission (inscription) signée au Service PHARE :

- soit par courrier RECOMMANDE envoyé à l'adresse suivante :

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

- soit en le déposant à la même adresse
- soit via l'adresse électronique suivante : formulaires.phare@spfb.brussels

Pour les demandes d'intervention reprises ci-dessous, vous devez aussi introduire une demande d'intervention. Comment ?

- Pour le remboursement d'une aide matérielle : complétez le FORMULAIRE 3.
- Pour une aide dans le cadre de la formation ou d'un travail dans le secteur ordinaire : complétez le FORMULAIRE 4.
- Pour un accompagnement pédagogique dans le cadre de la formation ou des études supérieures : complétez le FORMULAIRE 4.
- Pour une autorisation pour travailler dans une entreprise de travail adapté : complétez le FORMULAIRE 5.
- Pour une intervention dans des frais de déplacements : complétez le FORMULAIRE 6.
- Pour un accueil en centre de jour et/ou en centre d'hébergement : complétez le FORMULAIRE 7.
- Pour un accueil familial : complétez le FORMULAIRE 8.
- Pour obtenir le statut de grande dépendance : complétez le FORMULAIRE 9.

Pour gagner du temps, vous pouvez envoyer la (les) demande(s) d'intervention en même temps que la demande d'admission (inscription).

Attention : Pour un accueil en centre de jour ou d'hébergement, nous vous conseillons vivement d'introduire votre demande d'admission au préalable, afin d'obtenir une décision d'admission AVANT votre entrée en centre.

Pour être admis (inscrit) au Service PHARE, vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

1. être domicilié dans l'une des 19 communes de la Région bruxelloise.

Voici la liste de ces 19 communes (et leurs codes postaux) :

Anderlecht (1070), Auderghem (1160), Berchem-Sainte-Agathe (1082), Bruxelles-Ville (1000, 1020 à Laeken, 1120 à Neder-over-Heembeek ou 1130 à Haeren), Etterbeek (1040), Evere (1140), Forest (1190), Ganshoren (1083), Ixelles (1050), Jette (1090), Koekelberg (1081), Molenbeek-Saint-Jean (1080), Saint-Gilles (1060), Saint-Josse-ten-Noode (1210), Schaerbeek (1030), Uccle (1180), Watermael-Boitsfort (1170), Woluwé-Saint-Lambert (1200), Woluwé-Saint-Pierre (1150).

2. avoir moins de 65 ans au moment de la date d'envoi de votre demande.
3. être belge ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou réfugié reconnu ou avoir le statut conféré par la protection subsidiaire ou être apatride ou étranger inscrit au registre de la population.

Voici la liste des 27 autres pays de l'Union européenne :

Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Si vous ne répondez pas à l'une de ces conditions de nationalité, vous pouvez néanmoins être admis si vous répondez à l'une des 3 conditions suivantes :

- soit vous êtes le conjoint ou le cohabitant légal ou la personne à charge d'une personne qui remplit les conditions de nationalité énoncées ci-dessus ;
 - soit vous habitez en Belgique de manière régulière et ininterrompue depuis 5 ans avant la date de votre demande. Pour justifier ces 5 ans de résidence, vous pouvez transmettre au Service PHARE par exemple : une facture de gaz, d'électricité ou de téléphone, une attestation médicale, scolaire ou du CPAS ou de la mutuelle,...
 - soit vous êtes le conjoint ou le cohabitant légal ou la personne à charge d'une personne qui justifie elle-même de la durée de 5 ans de résidence requise.
4. présenter un handicap qui résulte d'une limitation d'au moins 30 % de sa capacité physique ou d'au moins 20 % de sa capacité mentale.

Si un handicap existe sans que ces pourcentages ne soient atteints, vous pouvez néanmoins être admis (inscrit) sur base des conséquences réelles de la diminution de vos capacités. Le FORMULAIRE 2 complété par le médecin de votre choix permettra d'évaluer votre situation personnelle.

Si vous avez des difficultés pour compléter ce formulaire ou si vous souhaitez des explications, une personne du Service PHARE peut vous aider.

Pour nous trouver et rencontrer une personne du Service PHARE :

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Le Service PHARE est ouvert au public le matin de 9 h à 12 h (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Le Service PHARE est fermé au public le mercredi.

Vous pouvez demander un rendez-vous en dehors de ces heures.

Pour poser des questions par téléphone, fax ou courriel :



02 800 82 03 : tous les matins du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Fax 02 800 81 20



info.phare@spfb.brussels

Informations relatives à la protection de la vie privée

Toutes les données à caractère personnel reprises dans le présent document sont traitées dans le respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vous disposez du droit de consulter les informations qui vous concernent et, si nécessaire, de les faire rectifier en contactant le responsable du traitement (Service PHARE – rue des Palais, 42 – 1030 Bruxelles).

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet du Service PHARE :

www.phare.irisnet.be

• • •

FORMULAIRE 1

Demande d'admission

au bénéfice des dispositions du décret de la Commission communautaire française
du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée

PARTIE 2 – Formulaire de demande

Cette partie 2 doit être complétée et signée par la personne qui introduit la demande
et envoyée au Service PHARE

NB : uniquement pour les personnes domiciliées en Région bruxelloise

1. IDENTITE : COORDONNEES DE LA PERSONNE A INSCRIRE

Nom :

Prénoms :¹

Date de naissance : / / Homme Femme

Lieu de naissance :

N° national : -

Domicile : N°

Code postal : Commune :

 GSM

Courriel :

Nationalité : Belge

Autre :

Réfugié reconnu Protection subsidiaire Apatride

Etranger inscrit au registre de la population (carte d'identité C, E+ ou F+)

Joindre une copie de la carte d'identité

Date d'arrivée en Belgique : / /

¹ Écrire le nom en majuscules et ne renseigner que les prénoms officiels.

2. COORDONNEES DE LA PERSONNE QUI SIGNE LA DEMANDE

Cochez la bonne case :

La personne est mineure :

1. son représentant légal est le père, la mère ou le tuteur
→ signature du représentant légal
2. sous la protection d'une décision d'un juge de la jeunesse
→ signature du représentant légal et / ou du juge de la jeunesse

La personne est majeure :

3. elle ne fait l'objet d'aucune mesure de protection → signature de la personne
4. elle est sous minorité prolongée → signature du représentant légal
5. elle bénéficie d'une protection judiciaire (décision d'un juge de paix) visant la gestion des biens **et** les droits individuels de la personne → signature de l'administrateur
6. elle bénéficie d'une mesure de protection visant uniquement la gestion des biens
→ signatures de la personne **et** de l'administrateur ou du mandataire
7. elle bénéficie d'une dispense de signature définitive ou temporaire → fournir une copie recto-verso de la carte d'identité ou de l'attestation médicale

TOUJOURS joindre le mandat ou la décision de justice

Précisez les coordonnées du représentant légal, du juge de la jeunesse, du mandataire ou de l'administrateur :

Nom : Prénom :

N° national : - Date de naissance : /.... /.....

Adresse : N°

Code postal : Commune :

 GSM

Courriel : Lien avec la personne :

Tout changement au niveau des informations mentionnées ci-dessous doit être communiqué immédiatement au Service PHARE.

2. COORDONNEES DE LA PERSONNE, DU SERVICE OU DE L'ASBL QUI VOUS A AIDE A COMPLETER CE FORMULAIRE

Nom : Prénom :

Fonction : Nom du service :

Adresse :

Code postal : Commune :

 GSM

Courriel :

3. RECONNAISSANCE DU HANDICAP PAR UN AUTRE ORGANISME

Si le handicap a été déjà reconnu, indiquez par quel organisme et joignez une preuve de cette reconnaissance :

- INAMI, mutuelle : depuis le
- SPF Sécurité Sociale (Direction générale des personnes handicapées)
- Autre (accident du travail, maladie professionnelle,...) :
- Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AVIQ)
- Agence flamande pour les personnes handicapées (VAPH)
- Ex Fonds national (FNRSH), ex Fonds communautaire (FCISPPH) ou ex Fonds bruxellois francophone pour les personnes handicapées (FBFPH)

4. POURQUOI JE DEMANDE L'INSCRIPTION AU SERVICE PHARE ?

	J'envoie le formulaire	Je l'enverrai plus tard	Veuillez m'envoyer le formulaire
<input type="checkbox"/> Je n'ai pas de demande actuellement, je veux uniquement être admis au Service PHARE			
<input type="checkbox"/> Je souhaite une attestation pour acheter plus de titres-services			
<input type="checkbox"/> Je souhaite une attestation pour obtenir une réduction des frais d'inscription pour des cours de promotion sociale ou des cours à distance ou dans une académie : Nom de l'école : Cours : Date de début du cours :			
<input type="checkbox"/> Je demande le remboursement d'une aide matérielle (FORMULAIRE 3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> J'ai trouvé une formation ou un travail dans le secteur ordinaire (FORMULAIRE 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je cherche une formation ou un travail dans le secteur ordinaire			
<input type="checkbox"/> Je demande un accompagnement pédagogique dans le cadre de la formation ou des études supérieures (FORMULAIRE 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je demande une autorisation pour travailler dans une entreprise de travail adapté (FORMULAIRE 5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je demande une intervention dans des frais de déplacements (FORMULAIRE 6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> J'ai trouvé un centre de jour et/ou un centre d'hébergement (FORMULAIRE 7 que vous complétez avec le centre) <input type="checkbox"/> à Bruxelles <input type="checkbox"/> en Région wallonne			
<input type="checkbox"/> Je cherche centre de jour et/ou en centre d'hébergement <input type="checkbox"/> à Bruxelles <input type="checkbox"/> en Région wallonne			
<input type="checkbox"/> Je demande un accueil familial (FORMULAIRE 8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je souhaite obtenir le statut de grande dépendance (FORMULAIRE 9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autre : précisez :			

Par ce document, je demande l'admission au bénéfice des dispositions du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

- Je joins le **FORMULAIRE 2 Médical** à la présente. Le **FORMULAIRE 2** est indispensable pour que le Service PHARE puisse prendre une décision.
- J'ai demandé à mon médecin de compléter le **FORMULAIRE 2** et il vous parviendra prochainement.
- Je joins les **FORMULAIRES de demandes d'intervention n°** (voir page 8).
- Je joins un **CV (curriculum vitae)** (voir page 9).

J'autorise l'enregistrement et le traitement des données personnelles me concernant ou concernant la personne que je représente légalement, dans le cadre strict défini par le Service PHARE à des fins d'admission au bénéfice des dispositions du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.
(conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données personnelles)

Je demande que la personne ou le service indiqué ci-dessous reçoive une copie de la décision qui sera prise par le Service PHARE :

.....
.....

Relisez les informations de la page 6 pour vérifier par qui votre demande doit être signée pour être valable.

N'oubliez pas de joindre, le cas échéant, le mandat ou la décision de justice.

Signature de la personne

Signature du Représentant légal, du Juge de la jeunesse, de l'Administrateur ou du Mandataire

lu et approuvé,

lu et approuvé,

Date :

Date :